

Objet : Animation du projet « espace valléen » du massif des Baronnies provençales

Par délibération du 6 février 2015, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a manifesté son intérêt pour se positionner comme territoire pilote « espace valléen » dans le cadre de l'appel à projet du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes : « *Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne* ».

La Présidente expose :

L'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ont retenu la candidature et la stratégie de diversification touristique intégrée présentées par le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'appuyant sur trois axes stratégiques - déclinés en trois objectifs opérationnels - de la destination Baronnies provençales.

Le dispositif « espace valléen » apporte un soutien spécifique au développement touristique intégré lié au développement durable du territoire et basé sur la mise en valeur des patrimoines.

Un projet de plan d'actions triennal devra être transmis aux partenaires du Massif (Etat, Régions) avant le 31 décembre 2015.

Le Syndicat Mixte des Baronnies provençales, chargé d'animer le projet de territoire et d'accompagner les projets locaux, envisage de recruter un chargé de projets à plein temps dédié au programme « espace valléen » conformément à la procédure, et de conventionner avec le Pays Sisteronais-Buëch afin de mutualiser de l'ingénierie.

Afin de mener à bien cette opération d'ingénierie, la Présidente propose pour solliciter des financements Etat, FEDER, Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en € TTC)
Salaires et charges - Chargé(e) de projets « Espace valléen » 1 ETP temps plein - Pnr des Baronnies provençales	44 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	56 000 €
Mise à disposition agent de développement touristique Pays Sisteronais Buëch	10 000 €	Région Rhône-Alpes	
Communication – Frais généraux	2 000 €	ETAT	
Prestation extérieure – Ingénierie expertise	14 000 €	Europe (FEDER – POIA)	14 000 €
		Autofinancement (SMBP)	
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU